

(5) Selon M. Henry, pour amener l'entreprise au point où elle produirait 500,000 H.P. d'énergie, il faudrait vendre \$46,000,000 de nouvelles obligations. Si l'on a recours à ce procédé, on aura construit l'entreprise d'aménagement d'énergie électrique tout entière au moyen d'emprunts, et les promoteurs détendraient le contrôle de cette vaste entreprise, vu qu'ils possèdent 1,620,000 actions ordinaires de la catégorie A sur une émission totale de 1,799,995 actions, ainsi que les cinq actions privilégiées d'administration, qui assurent aux syndicataires le contrôle effectif des affaires de la compagnie, et tout cela sans qu'ils y aient engagé jusqu'à présent un seul sou.

Votre Comité recommande:

1. Que le Parlement du Canada prenne les mesures que lui permettent ses attributions et qui ne porteront pas atteinte aux droits de la province de Québec pour que ce projet soit mené à bonne fin de la manière la plus avantageuse pour le peuple canadien.

2. Qu'advenant opposition entre les droits du Dominion et ceux de la province de Québec, l'on fasse tous les efforts possibles pour en venir à une entente satisfaisante, afin qu'aucun retard ne mette le projet en péril.

3. Que l'on prenne les mesures précises qui s'imposent pour conserver les droits de la navigation et l'entière compétence du Parlement à leur égard.

4. Que l'ordre de renvoi, les rapports du comité, le procès-verbal des délibérations et des témoignages, et les pièces déposées soient imprimés en annexe aux Journaux de la Chambre.

5. Que copie du présent rapport soit transmise au président du Sénat pour l'information de cette Chambre.

6. Que les pièces qui n'ont pas été versées au procès-verbal ou ne se trouvent pas aux dossiers des ministères, mais auxquelles le Comité s'est reporté, soient copiées et leurs originaux remis aux personnes qui les ont présentés.

Le tout respectueusement soumis.

Les autres membres du Comité ont voté à l'unanimité des remerciements à l'honorable M. Gordon pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de président du Comité.

Le Comité s'ajourne *sine die*.

JOHN T. DUN,

Greffier du Comité.

Sur proposition de l'honorable sénateur Willoughby, il est

Ordonné: Que ladite communication soit prise en considération cet après-midi.

A une heure, l'honorable Président quitte le fauteuil, et la séance est suspendue jusqu'à deux heures et demie cet après-midi.

A deux heures et demie, le Sénat reprend sa séance.